

1-4 Les données relatives à la masse salariale

Enjeux

La masse salariale, au sens « charges de personnel » comptabilisées au titre 1 du budget, représente deux tiers des dépenses d'exploitation des établissements de santé. Un découplage de l'évolution de ce poste de dépenses de celle des recettes d'activité peut rapidement se solder par un déséquilibre structurel des comptes.

Il est donc indispensable qu'un diagnostic partagé entre l'établissement et l'ARS sur la masse salariale puisse être posé en premier lieu pour établir dans un second temps le plan d'actions qui doit permettre l'équilibre à moyen terme.

Objectifs

Les objectifs poursuivis par la connaissance des données de la masse salariale :

- **Analyser les déterminants de la dynamique de la masse salariale** sur la période récente et à venir ; en particulier identifier le GVT (glissement-vieillesse – technicité) ;
- Calculer des indicateurs de productivité **et se comparer** avec d'autres établissements ;
- Calculer la masse salariale cible en fonction des objectifs de retour à l'équilibre (équilibre comptable et taux de marge brute cible) ;
- **Identifier les leviers RH** à mobiliser pour atteindre la masse salariale cible ;
- Etablir un **suivi** partagé ARS / Etablissement de sa masse salariale volume / valeur : tableau de bord.

A quels établissements s'adresse le projet?

▪ Le périmètre couvre

- ✓ Tous les établissements de santé publics, privés non lucratifs et lucratifs en MCO

▪ Cibles prioritaires

- ✓ Etablissements en situation financière dégradée

Indicateurs d'impact

- Taux d'évolution de la masse salariale et de ses composantes (rémunérations brutes etc.)
- Taux d'évolution des ETPR
- Indicateurs de productivité PM et PNM

Les bases de données disponibles

Les sources de données disponibles pour travailler sur la masse salariale d'un établissement sont diverses (comptables, budgétaires, statistiques, sociales etc.) et par conséquent, pas systématiquement comparables. Nous citons ci-dessous les plus faciles d'accès :

1. Données comptables relatives aux charges de personnel

Les charges de personnel, au sens du titre 1 de l'EPRD, sont centralisées par la DGFIP sur plusieurs fréquences. Les données comptables « charges de personnel » mensuelles des EPS sont transmises chaque trimestre par la DGFIP à la DGOS. Elles sont aussitôt mises à la disposition des ARS, depuis 2015, sur la plateforme de consultation ScanSanté gérée par l'ATIH. S'agissant de données comptables mensuelles, des écarts entre deux années (même mois) sont possibles car dépendant du rythme de comptabilisation de certaines charges de personnel. En particulier les données cumulées au 31 décembre ne comportent pas les rattachements de charges réalisés au cours de la journée complémentaires. Toutefois, une fois connues ces difficultés, il s'agit là d'une base de données précieuse pour suivre de manière infra-annuelle l'évolution de la masse salariale d'un établissement.

Par ailleurs, la DGFIP centralise les balances générales des EPS présentes dans les comptes financiers. Une fois par an, la DGFIP transmet à la DGOS l'ensemble des données comptables issues de la clôture des comptes. Ces mêmes données sont disponibles sur la plateforme de dépôt des données ANCRE gérées par l'ATIH à plusieurs moments de l'année : EPRD N (données N-1 anticipées au 01.01.N), RIA 1 (données au 30.09.N, connues au 15.11.N), RIA 2 (données au 31.12.N, connues au 15.02.N+1) et CF (données au 31.12.N, connues au 30.06.N+1). En outre, ces données concernent les EPS et les ES privés ex-DG.

2. Données sur les effectifs

Les sources de données portant sur les effectifs employés par les établissements ne sont pas totalement satisfaisantes car elles ne sont pas exhaustives et difficilement comparables.

Source « budgétaire » :

Les établissements de santé publics et privés ex-DG renseignent les tableaux des effectifs annexés à l'EPRD et les deux RIA. Les effectifs du budget principal y sont décomptés en emplois temps plein moyens rémunérés (ETPMR). Pour le moment, il n'existe pas de requête pour agréger ces données. Toutefois, les ARS ont accès par établissement à ces données.

Source statistique :

Chaque année, les établissements de santé, publics et privés, renseignent l'enquête SAE (Statistique annuelle des établissements de santé) pour le champ sanitaire. Une partie de l'enquête porte sur les effectifs. La base de données est mise à disposition du public sur www.sae-diffusion.sante.gouv.fr, avec une voire deux années de rétroactivité. Les effectifs (en effectifs et ETPMR) y sont détaillés par statut, discipline ou filière.

3. Données de productivité

Le retraitement comptable (RTC) est une enquête annuelle de comptabilité analytique renseignée par les EPS et les EBNL ex-DG. En plus des données financières et des volumes d'activité, le RTC recense les effectifs, médicaux et non médicaux, en ETP rémunérés pour chaque activité analysée. Le référentiel des coûts d'unité d'œuvre est donc complété par des « indicateurs de productivité » mettant en relation les ETP et les volumes d'activité. Pour chaque activité, clinique ou non clinique, les ratios communiqués permettent là aussi de positionner son propre établissement.

La synthèse des données propres à chaque établissement et un tableau de bord permettant de se positionner sont disponibles sur Scansante.fr.

Le référentiel annuel des coûts d'unité d'œuvre est disponible sur le site de l'ATIH et de la DGOS (<http://social-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/performance-des-etablissements-de-sante/article/comptabilite-analytique-hospitaliere>)

4. Les projets de développement des sources de données relatives à la masse salariale

A moyen terme (2016-2017), la DGOS devrait disposer de données détaillées sur les déterminants de l'évolution de la masse salariale des EPS grâce à un système d'extracteur de données intégrés dans les logiciels de paie de plusieurs EPS. La remontée de ces données permettra de calculer des indicateurs de GRH, des rémunérations moyennes par statut, des GVT etc.

A plus long terme (d'ici 2020), avec la dématérialisation des DADS des entreprises et des établissements publics (qui deviendront DSN : données sociales nominatives), la transmission des données individuelles des salariés à l'issue du traitement de la paie sera automatisée et mensualisée.

Documents de référence

Rapport annuel de la fonction publique

Le rapport annuel de la fonction publique est publié chaque fin d'année et traite des chiffres N-2 relatifs aux ressources humaines des trois versants de la fonction publique : emploi, recrutements et parcours professionnels, formation, rémunérations, conditions de travail et politique sociale etc.

Même si ce rapport reste au niveau macro-économique, il permet de prendre connaissance des politiques qui touchent les trois fonctions publiques et de disposer d'analyses et d'éclairages particuliers.

Guide pour le suivi de la masse salariale

Sur le site du Ministère des affaires sociales et de la santé est mis à disposition un guide consacré au suivi de la masse salariale en établissements de santé qui a été actualisé récemment (2014).

Ce guide intègre désormais une définition partagée des composantes de la masse salariale et une méthode commune d'évaluation de ses évolutions dans l'objectif de faciliter le dialogue de gestion des établissements de santé.

En particulier, on y trouvera les méthodes de décompte des effectifs et de leur évolution ainsi que les calculs et méthodes de détermination du GVT du personnel médical d'une part et du personnel non médical d'autre part.

Contacts

▪ A la DGOS : bureau PF1 dgos-pf1@sante.gouv.fr

▪ Rédacteur: Claire Bouinot

▪ Bureau : DGOS/SDPF/PF1

▪ Date de mise à jour : Avril 2016